

JOURNAL DE FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU JEUDI, 28 SEPTEMBRE 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 22 Septembre.

Proclamation du Directoire exécutif aux François, pour que les armées françoises soient prêtes à marcher le 15 Vendémiaire prochain (6 Oct.).

Du 4^{ème} jour complémentaire (20 Sept.)

„Citoyens! Le 18 Fructidor a imposé silence aux orateurs de Londres qui siégeoient à Paris. Après ce jour si mémorable, l'ambassadeur anglois, pressé de s'expliquer d'une manière positive sur le premier objet de la légation, est reparti pour l'Angleterre. De son côté l'Autriche se laisse diriger par ce cabinet de Saint-James, qui marchandé sans cesse le déchirement de l'Europe et les troubles du continent. L'Empereur contredit lui-même le vœu de ses états et celui de son cœur; il résiste au besoin que les peuples ont de la paix, et se livre exclusivement à des préparatifs de guerre. Ses armemens nous avertissent de ce que nous avons à faire pour nous-mêmes. Si l'on veut abuser de la loyauté généreuse qui nous a fait souscrire aux articles de Léoben; si, en parlant toujours de paix, on ne respire que la guerre, la nation françoise, qui ne parle de guerre que parcequ'elle veut la paix, doit se mettre en mesure de soutenir sa dignité; et la valeur de ses armées doit reprendre ses avantages. Il importe sur-tout de bien convaincre l'ennemi qu'il n'y a plus en France qu'un seul et unique parti, qu'un sentiment, qu'un intérêt, celui du peuple souverain qui connoit sa grandeur, et veut garder sa liberté. Le Directoire exécutif ne consulte que ces motifs. La loi constitutionnelle l'autorise à pourvoir à la sûreté de l'Etat. Il se plaît à vous faire juges des raisons qui le déterminent à user de ce droit sacré. Votre ennemi, qui n'a pu résister à votre courage, a cru vous vaincre par la ruse. Il vous trompoit

par l'appareil de ses négociations. S'il eût voulu sincèrement ce qu'il paroïssoit rechercher, la paix seroit conclue. Le Directoire exécutif s'étoit empressé d'arrêter la course des armées françoises. Il se livroit de bonne foi à l'espoir du rapprochement qu'on faisoit briller à ses yeux, et il jouïssoit, en idée, des moyens qu'il alloit avoir de faire aimer la liberté, et de procurer à la France autant de bonheur dans la paix, qu'elle s'étoit acquis de gloire dans la guerre. Mais après avoir obtenu cette interruption du cours de vos victoires, que vouloit-on? gagner du tems, fomenter parmi vous des divisions intestines, et profiter de leurs effets pour faire massacrer les François les uns par les autres, jusqu'à ce qu'on fût en mesure de se jeter sur les débris, de se partager les lambeaux d'un pays ainsi divisé, et d'effacer la France de la liste des nations. La franchise républicaine n'avoit pu soupçonner ce piège de la politique des cours; mais vous l'avez vu, citoyens, si ce plan a été fidèlement suivi; vos fonctionnaires publics composoient, la plupart, l'armée auxiliaire qui combattoit dans son sein pour vos plus cruels ennemis. Ils avoient appelé des hordes de ces barbares émigrés, ardens à déchirer le sein de leur patrie, et de ces prêtres fanatiques, habiles à souffler par-tout de zèle meurtrier de la piété homicide. La tribune nationale ne retentissoit plus que de la voix des députés de l'Autriche et de l'Angleterre, calomniant vos défenseurs, insultant à vos généraux, s'occupant à paralyser votre gouvernement, et le réduisant, par degrés, à la nullité absolue qui répondoit si bien à leurs instructions royales et au vœu de leurs commettans. Enfin, le voile est déchiré; les partisans de l'étranger ne sont plus les organes du vœu national; le timon de la République est en des

mains républicaines, et le peuple de France a des représentans François. Citoyens, dans ces circonstances, quel parti doivent prendre vos premiers magistrats? Animés du désir sincère de donner à la France une paix digne d'elle, c'est-à-dire une paix solide, convenable à ses intérêts, conforme à ses engagements, comment doivent-ils aujourd'hui repousser les prétentions et éluder les fraudes du cabinet de Londres? Comment faire cesser les lenteurs indélicates du cabinet de Vienne, et affranchir l'Autriche elle-même de l'influence angloise, seul obstacle réel à la paix de l'Europe? Il n'en est qu'un moyen. Puisque vos ennemis, en feignant de négocier, se tiennent dans l'état hostile, leur exemple vous force à reprendre les armes, et vous absolvez d'avance de toutes les calamités qui vont être pour leurs pays la suite inévitable de la rupture de la trêve. Ah! si la guerre est un fléau qu'on ne sauroit trop détester, mais dont l'horreur retombe sur celui qui l'a provoquée; si l'humanité se révolte contre ceux qui versent le sang, qui saccagent les villes, et qui ruinent les provinces sans aucune nécessité; si l'auteur d'une guerre inique est responsable de la mort des hommes que l'on tue, de la destruction des chaumières qu'on brûle, du commerce qu'on trouble, des subsistances qu'on détruit, des violences, des désordres, des crimes qu'on commet les armes à la main; si ceux qui se nourrissent des fureurs de la guerre, sans raison, sans prétexte, sont des monstres féroces, indignes du nom d'hommes, et non-seulement ennemis des contrées qu'ils font dévaster, mais du genre humain tout entier; vous qui êtes forcés de combattre, depuis six ans, pour votre indépendance! vous, à qui des perfides ont essayé de faire le funeste présent de la guerre civile! vous, qui, vainqueurs et triomphans, aviez posé les armes pour proposer et pour entendre des paroles de paix! vous n'aurez pas à craindre ces imprécations, ces anathèmes légitimes que la nature et la justice adressent à vos ennemis. En rentrant, malgré vous, dans la lice sanglante d'où vous vous étiez retirés, vous pourrez protester de vos intentions à la face du monde entier, et prendre le ciel à témoin de la justice de la cause que vous allez défendre. Ainsi donc, citoyens, relâchez vos armes, sans cesser de vouloir la paix. Votre gouvernement persévère à l'offrir aux conditions qui avoient paru convenables. Peut-être il suffira de la contenance guerrière que vous allez reprendre, pour qu'on accède enfin à ces conditions: mais si on les refuse, vous maintiendrez l'honneur et les loix de la République. C'est au nom de la nation, c'est pour remplir son vœu, pour

assurer les droits, pour conserver la gloire, que le pouvoir exécutif rappelle à leurs drapeaux tous les soldats de la patrie qui en sont éloignés pour quelque cause que ce soit. Le Directoire exécutif enjoint donc à ses commissaires près les départemens, de faire exécuter, sans délai, sans restriction, les loix des 4 Frimaire et 4 Nivôse, an 4, l'arrêté du 4 Ventôse, et autres subséquens, et de faire rejoindre, pour le 15 Vendémiaire, tous les militaires quelconques et les réquisitionnaires qui se trouvent dans leurs foyers. François, il faut qu'à cette époque vos armées soient complètes, qu'elles soient prêtes à marcher, et que leur attitude imposante et terrible commande sur-le-champ cette paix glorieuse qui auroit dû, depuis six mois, être le fruit de leurs triomphes. Le Directoire exécutif arrête que la proclamation ci-dessus sera imprimée, publiée solennellement, et affichée dans toutes les communes de la République, à la diligence de ses commissaires près les administrations centrales de département, et que le ministre de la guerre prendra toutes les mesures nécessaires pour sa prompte exécution, dont il rendra compte tous les trois jours au Directoire.

Signé: Revellière-Lépaux, président.

Lagarde, secrétaire général.

Cette proclamation étoit affichée hier avec profusion dans Paris. C'est le 2ème jour complémentaire (18 Sept.) à 4 heures du matin que le lord Malmesbury a quitté Lille. Il avoit reçu son congé le 16, et ses passeports le 17. Les nouveaux pacificateurs envoyés pour remplacer Letourneur, Maret et Colchen, avoient sans doute des instructions bien différentes de celles qui, jusqu'à cette époque, avoient guidé les conférences, puisqu'il en est résulté une rupture. On attend aujourd'hui, de Lille, les citoyens Treilhard, Bonnier, plénipotentiaires, et Derché, secrétaires de la légation. L'on prétend que Treilhard a terminé cet imbroglio politique par une conversation laconique, conçue à-peu-près en ces termes: „Avez-vous des pouvoirs pour restituer à la France ses colonies? — Non. — Eh bien, allez les chercher. „ Des plaisans remarquent que Treilhard, avant de partir pour Lille, avoit été nommé membre du tribunal de cassation.

D'un autre côté, l'on assure que dans la nuit du 18 au 19, le Directoire a expédié un courrier à Buonaparte avec ordre de faire toutes les dispositions pour la reprise prochaine des hostilités. La veille, il étoit arrivé un courrier extraordinaire de ce commandant en chef avec des dépêches de la plus haute importance.

Voilà donc la guerre prête à recommencer de toutes parts : mais tout sera si bien conduit (nous dit aujourd'hui l'Ami des Loix) que nous parviendrons pour la paix, actuellement que la guerre est décidée, tandis que nous avons parié contre, lorsqu'on sembloit négocier définitivement.... Tout le monde souhaite que l'Ami des Loix soit cette fois bon prophète; et en effet le Directoire, dans sa proclamation, fait sentir trop bien les avantages de la paix, pour qu'on ne lui présume pas l'intention de l'obtenir à quelque prix que ce soit.....

Le citoyen Letourneux, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du département de la Loire, a accepté le ministère de l'intérieur. — Le ministre de la justice n'est pas encore nommé. (Rédacteur.)

Le comte de Cabarrus, qui avoit retardé son voyage de quelques jours, afin, dit-on, d'attendre le résultat des premières démarches de nos nouveaux négociateurs à Lille, doit être parti pour Madrid. — Le rappel de l'ambassadeur d'Espagne, marquis del Campo, est une nouvelle au moins prématurée. Il paroît que celui de notre ministre à la Haye, le citoyen Noel, est plus certain.

Le général de division, Chérin, qui avoit été nommé à la place de commandant de la garde du Directoire, retourne à l'armée de Sambre et Meuse, en qualité de chef de l'état-major. „C'est là, dit-il, dans la lettre au Directoire, c'est au champ d'honneur que si, contre mes espérances & celles de tous les amis de la paix, les hostilités recommencent, je me réserve de vous faire connaître le sentiment de ma reconnaissance.„ On ignore encore quel sera son successeur au commandement de la garde directoriale.

Quelques unes de nos feuilles révoquent en doute l'authenticité de la lettre du général Hoche au ministre Scherer (Voyez notre avant-dernier No.) Si l'on en veut croire le Journal des Hommes Libres, Scherer, aussitôt après la réception de cette lettre, s'est rendu au Directoire et s'est plaint vivement. Le résultat (continue le journaliste) n'est pas encore connu officiellement; on assure cependant que Hoche sera blâmé d'avoir méconnu les formes, et d'avoir risqué un coup d'autorité qui ressemble à un coup de tête, etc; mais qu'il sera fait généralissime des deux armées de Sambre et Meuse et Rhin et Moselle. D'un autre côté, Scherer recevra du Directoire une lettre gracieuse, puis donnera, au bout de quelques jours la démission.

Poultier assure que le général Moreau n'est plus employé. Il nous semble, dit ce député journaliste, qu'il a gardé bien longtemps le silence sur la conspiration dont il avoit entre les mains les pièces matérielles; sa lettre datée du 19 se rapproche terrible-

ment des événemens décisifs du 18. — Bien des gens sont de l'avis de Poultier.

Le général Bernadotte est définitivement envoyé à Marseille. Un arrêté du Directoire lui donne le commandement de la huitième division. Par le même arrêté, les trois divisions environnantes seront provisoirement sous les ordres. Il est autorisé à en retirer toutes les troupes dont il aura besoin pour le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité dans la huitième division. Il pourra mettre en état de siège toutes les villes auxquelles il croira que cette mesure est indispensablement applicable.

Tallien n'assiste pas au conseil depuis plusieurs jours; il a une fièvre maligne, avec transport et délire.

La police a fait fermer dimanche dernier plusieurs églises desservies par des prêtres qui n'avoient pas fait leur déclaration de soumission aux loix de la république.

Le fameux domaine de Laffitte, qui produit le meilleur vin de Bordeaux, a été adjugé pour 2 millions 300 mille livres au ministre de la république batave.

Le cercle constitutionnel s'est occupé le 19 de la question de l'ajournement du corps législatif. Un membre a proposé de faire un écrit pour rassurer les républicains. Cette proposition a été adoptée, et Benjamin Constant a été chargé de rédiger la pièce. Le conseil des 500 dans la séance du 20 s'est aussi occupé de cet objet; plusieurs membres se sont fortement prononcés contre toute espèce d'ajournement.

Le Conservateur, rédigé par Daunou, Garat & Chénier, raconte sérieusement que le prince d'Orange a voyagé dans la Hollande, en habit de femme; & c'est sous ce costume qu'il est parvenu à faire rejeter la constitution Batave, dans les assemblées primaires.

La même feuille, vient d'insérer la protestation de Camille-Jourdan à ses commetians. En voici la teneur:

„Mes concitoyens! Un horrible attentat vient d'être commis; trois directeurs ont levé l'étendard de la rébellion contre la représentation nationale; ils ont fait investir d'hommes armés le lieu de nos séances; ils nous en ont repoussé par le fer. Plusieurs députés sont arrêtés; un grand nombre est en fuite; il n'est pas de communication possible entre eux; il n'existe plus de représentation nationale. Une poignée de députés, esclaves des directeurs, délibérant sous le canon, ose encore en usurper le titre. Elle a déroulé l'affreux code révolutionnaire; elle s'est permis de casser les élections libres & légales; elle a prononcé la déportation de cinquante-deux représentans; parmi lesquels vos députés ont l'honneur d'être placés, & c'est en renversant ainsi la constitution qu'ils nous accusent de conspirer contre elle, & placent à la tête d'une ridicule conspiration royale, Pichegru, l'immortel défenseur de la République. Paris contemple dans un morne silence ces attentats qu'il ne peut réprimer. En un mot, jamais le despotisme militaire n'a été déployé avec plus d'impudence au milieu d'un peuple généreux. Jamais un plus grand crime de lèse-

ation n'avoit souillé la révolution françoise. Je crois de mon devoir de vous confirmer tous ces faits que la renommée vous a déjà portés. Je dépose auprès de vous ma protestation & celle de la majorité des deux conseils, contre la violence qui nous opprime. Généreux concitoyens, je connois vos cœurs; contenez votre indignation au récit de ces affreuses nouvelles; appréciez avec calme la situation dans laquelle vous êtes placés; que votre énergie soit tempérée par votre prudence. C'est l'unique conseil que, pour le moment, je puisse vous adresser du fond de la retraite où j'ai dû m'enfermer, & où je conserve l'espoir de vous servir encore mieux que sur les côtes désertes de la Guyane.

P. S. Je vous adresserai incessamment une relation fidèle des journées du 17 & du 18 Fructidor. Vous jugerez-vous-mêmes la conduite de vos représentans & celle des triumvirs.

Ce 21 Fructidor (7 Sept.).

Camille-Fourdan.

De Bruxelles, le 22 Septembre.

Il est arrivé hier dans cette commune environ 2600 hommes d'infanterie, qui dirigent leur marche, par Mons et Valenciennes, sur Cambrai. Toutes les troupes qui étoient dans la Champagne ou sur les bords de la Meuse ont quitté leurs positions pour se rendre dans les environs de Paris.

Tout est tranquille ici. Les ministres du culte, qui ont fait, il y a quelque tems, la déclaration d'attachement à la république, n'ont point encore été obligés de faire celle de *haine à la royauté & à l'anarchie*, et l'on croit même qu'ils en seront dispensés. Quoiqu'il en soit, ils font les seuls actuellement qui exercent les fonctions du culte catholique.

L'on s'étonne que les députés des neuf départemens réunis au corps législatif n'ayent pas demandé une exception pour les émigrés Belges rentrés dans leurs foyers; aucun d'eux n'a élevé la voix en leur faveur.

Les commissaires du pouvoir exécutif ont été autorisés à ouvrir toutes les lettres allant à l'étranger ou en venant, qui leur paroissent suspectes.

De Vienne, le 21 Septembre.

Les espérances d'une paix prochaine s'affoiblissent de jour en jour. L'*ultimatum* du Directoire doit être tel que l'on ne peut guères se flatter qu'il soit accepté. L'on dit que l'armée impériale d'Italie a commencé à faire des mouvemens sur tous les points; elle est évaluée à 120 mille hommes, sans y comprendre les troupes hongroises de levée générale. Celles-ci camperont, à ce que l'on croit, dans les environs de Vienne.

P. S. L'on assure dans ce moment que M. le comte de Meerfeldt et M. le comte de Cobenzel viennent de partir pour Udine.

De Cologne, le 24 Septembre.

Le magistrat a réclamé contre la version que

le journal de cette ville a donnée du serment que la nouvelle municipalité a dû prêter le 19. (Voyez notre No. 262) En conséquence, cette feuille vient de rétablir ce serment dans son texte précis. Il est ainsi conçu: *Je jure d'obéir aux loix de la République françoise, de veiller le mieux possible au bien-être de l'administration, & de ne vouloir rien entreprendre qui soit contraire aux loix fondamentales de la liberté légale & au bonheur civique.* Cette traduction est littérale.

Les habitans de Bonn ont député vers la commission intermédiaire, pour protester contre leur *Cis-Rhéanisation*; mais leur réclamation n'a pas été écoutée. Il n'y a plus de doute que l'établissement d'une République sur la rive gauche du Rhin ne soit la conséquence d'un plan très sérieux, formé de longue main, et tenant à des vues d'une complication vraiment effrayante. Cet événement doit fixer avec raison l'attention, non seulement de toute l'Allemagne, mais de l'Europe entière, et même des états qui jusqu'à-présent ont paru le moins craindre les suites et les effets de la révolution françoise.

De Strasbourg, le 23 Septembre.

Hier, la fête de la fondation de la République a été célébrée ici avec beaucoup de pompe. La garde nationale et la garnison étoient sous les armes. Plusieurs orateurs ont prononcé des discours analogues à la circonstance, après quoi le serment de *haine à la royauté & à l'anarchie*.

Suivant les lettres de la Suisse, la tranquillité se rétablit peu à peu dans ce pays. Les affaires de St. Gall sont entièrement terminées. Le Prince-Abbé a cru devoir céder pour le moment, d'autant plus que les cantons médiateurs se sont entièrement prononcés en faveur du peuple. Les habitans de la Valtelline n'ont pu encore s'accorder avec les Grisons. Il paroît que les derniers cherchent à gagner du tems, dans l'espérance de pouvoir faire rentrer les Valtelins sous leur domination; mais ceux-ci sont, dit-on, résolus de se réunir à la République Cisalpine. Du reste, les Suisses sont moins portés que jamais à prendre part à ces différens, vu que la Valteline n'a jamais formé partie intégrante de la ligue helvétique (*Gaz. de Strasbourg.*)

De Creuznach, le 23 Septembre.

Hier, les françois en quartiers dans notre ville ont célébré avec beaucoup d'appareil la fête du 1er. Vendémiaire. Le général Saint-Cyr a présidé à cette solennité. Il paroît qu'on vouloit profiter de cette occasion pour planter ici l'arbre de la liberté; les révolutionnaires avoient en conséquence affiché pendant la nuit dans toutes les rues une proclamation de la prétendue fédération cisrhénane de Coblenz; mais ils manquèrent leur but; les bourgeois arrachèrent les placards, et menacèrent quiconque oseroit faire quelque tentative de ce genre.